



## BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉVÊCHÉ Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

### POLITIQUE DE PRÊT

1. La bibliothèque de l'évêché contient, en très grande majorité, des ouvrages à caractère religieux, sur un bon nombre de sujets. Elle sera utile non seulement aux personnels engagés par le diocèse ou les paroisses, mais aussi à toute personne intéressée par ce genre de documents.
2. Pour faire partie de la liste des usagers et emprunter des documents, une contribution annuelle de 10,00 \$ est demandée. Les sommes ainsi recueillies pourront servir à l'acquisition de nouveaux documents.
3. Un certain nombre d'ouvrages ont une pastille rouge au dos, au-dessus ou au bas de leur cote. Il s'agit d'ouvrages de référence qui doivent être consultés sur place et **ne peuvent pas être empruntés**. Ils sont d'ailleurs regroupés dans un même secteur. Les revues doivent aussi être consultées sur place.
4. La durée des prêts est de quatre semaines (28 jours).
5. Il y a possibilité de renouveler un emprunt pour la même durée, à moins que l'ouvrage n'ait été demandé par un autre utilisateur. Dans ce cas, le renouvellement se limite à 7 jours.
6. On peut avoir en sa possession jusqu'à 5 ouvrages en même temps, qu'ils aient été empruntés tous ensemble ou successivement.

7. La politique et le fonctionnement sont les mêmes pour tous les documents qui peuvent être empruntés, qu'il s'agisse d'ouvrages volumineux ou de simples feuillets du genre aide-mémoire.

8. Les utilisateurs peuvent consulter les données de la bibliothèque directement sur place ou à distance via le site du diocèse. ([www.diocese-ste-anne.net](http://www.diocese-ste-anne.net)) Un index alphabétique des auteurs, et un autre des titres des ouvrages disponibles y sont accessibles.

9. Après avoir vérifié dans les index la présence de l'ouvrage désiré, les utilisateurs peuvent le réserver par courriel ([diocese@diocese-ste-anne.net](mailto:diocese@diocese-ste-anne.net)) ou par téléphone (418-856-1811, poste 118). La cueillette des ouvrages réservés et le retour de ceux-ci peuvent se faire, à la bibliothèque de l'évêché, le mercredi avant-midi de 9 h à 12 h, ou à l'accueil de l'évêché à partir du mercredi après-midi.

9. La bibliothèque est accessible en tout temps, sur rendez-vous, pour consultation sur place et le mercredi en avant-midi pour les emprunts et les retours.

10. Cette politique est en vigueur à compter du 25 octobre 2021 et le sera jusqu'à sa révocation ou son remplacement par une autre.